

QUELLES SONT LES DÉMARCHES CONSULAIRES À EFFECTUER POUR UN JEUNE CONGOLAIS (RDC) ?

Éditée en 03/2026

Les démarches à l'Ambassade de la République Démocratique du Congo



Il est important que le jeune puisse effectuer des démarches afin d'assurer la reconstitution de son état civil pour avoir des documents prouvant son identité tout au long de son parcours en France. Ces démarches doivent être effectuées auprès de l'ambassade ou du consulat de son pays d'origine.

Un jeune congolais (RDC) devra effectuer une demande de passeport biométrique.

Attention : les pratiques consulaires peuvent évoluer très rapidement et régulièrement.



COMMENT OBTENIR UNE CARTE CONSULAIRE CONGOLAISE POUR UN JEUNE MINEUR ?

1. Créer une adresse mail au jeune

- Si le jeune n'a pas d'adresse mail, cette première étape est indispensable pour la demande de passeport (le compte suivra le jeune dans toutes ses démarches consulaires, même une fois sorti du dispositif de l'ASE) ;
- Si le jeune a déjà une adresse mail, vous devrez vérifier qu'il sait se connecter et le fait régulièrement.

2.. Créer un compte au jeune sur le site internet de l'ambassade

Pour ce faire, vous devrez utiliser l'adresse mail du jeune et lui créer un compte en suivant le lien :

<https://demarches.e-ambardcparis.com/>

3. Scannez les pièces du dossier :

Une fois le compte créé, vous aurez accès à l'ensemble des démarches depuis son espace personnel. Il convient alors de sélectionner « carte consulaire » > « votre enfant mineur » puis de joindre les documents scannés dans les items correspondants :

- Une attestation d'hébergement de moins de 3 mois ;
- L'acte de naissance ;
- En lieu et place du titre de séjour, une attestation de prise en charge par l'ASE.

3. Se rendre au rendez-vous à l'ambassade

Une fois les documents scannés, il sera possible de prendre un rendez-vous à l'ambassade :



Ambassade de la RDC, 32, Cours Albert 1er, 75008 Paris

Le jour du rendez-vous, le jeune devra apporter avec lui les originaux des documents scannés en ligne, ainsi que :

- Deux photos d'identité;
- Une autorisation parentale.

Un paiement de 50 euros sera à effectuer sur place, par carte bancaire uniquement.

4. Récupérer la carte consulaire

Une fois fabriquée, le jeune recevra une notification et pourra récupérer sa carte consulaire.

COMMENT OBTENIR UN PASSEPORT CONGOLAIS?

La demande de passeport doit également être faite en ligne, par le biais du même site Internet :

<https://demarches.e-ambardcparis.com/>

Il conviendra de sélectionner cette fois « passeport » sur la page d'accueil, puis de renseigner le numéro de la carte consulaire.

Les documents suivants devront de nouveau être scannés en ligne :

- Acte de naissance;
- Prise en charge ASE, en lieu et place du titre de séjour;
- Justificatif d'hébergement de moins de 3 mois;
- Carte consulaire comme document d'identité.

Le jour du rendez-vous à l'ambassade, les documents originaux devront être apportés, ainsi que deux photos d'identité. Le paiement sera à effectuer sur place par carte bancaire, d'un montant de 150 euros.

Le jeune recevra un message une fois son passeport prêt et devra aller le récupérer à l'ambassade.



Attention, le délai de fabrication des passeports peut être long



Fiches connexes :

- Quelles sont les conditions de régularité d'un document d'état civil étranger devant les autorités françaises ?
- Quels sont les éléments à vérifier sur les documents liés à l'état civil et à l'identité ?

COMMENT LÉGALISER LES DOCUMENTS CONGOLAIS ?

Les actes d'état civil congolais doivent être légalisés.

La légalisation doit d'abord être effectuée au pays par une office notariale, puis par le Ministère des Affaires Etrangères, et enfin, le consulat de France à Kinshasa.

Attention, l'ensemble des documents doivent être légalisés ; ainsi, en cas de déclaration de naissance tardive, les documents suivants devront être bien légalisés :

- L'acte de naissance;
- Le jugement supplétif ;
- L'acte de signification du jugement ;
- Le certificat de non appel.

Le coût est de 35 euros par acte à légaliser.

Pour effectuer la démarche, il conviendra de passer par l'espace en ligne du jeune, puis de sélectionner « Légalisation » depuis l'espace personnel du jeune. Il faudra ensuite joindre une attestation d'hébergement récente, ainsi que tous les documents à légaliser.

Cf / Récapitulatif des actes à légaliser ou apostiller selon le pays d'émission :

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/leg_tableau_recapitulatif_droit_conventionnel_14-05-19_cle8c5df7.pdf.



Horaires d'ouverture de l'Ambassade de RDC :

Lundi au vendredi : 9h-16h30

Fermeture les week-end et jours fériés.